

news.admin.ch

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **43 (2016)**

Heft 1

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Dans les coulisses du Gouvernement suisse: la Chancellerie fédérale

Le 1^{er} janvier 2016, l'ancienne chancelière fédérale, Corina Casanova, a cédé son poste à Walter Thurnherr, élu à cette fonction par l'Assemblée fédérale le 9 décembre dernier. Le bilan des huit ans d'activité de la fonctionnaire grisonne est l'occasion de (re)découvrir les tâches variées et souvent méconnues de l'état-major du Gouvernement suisse.

Durant les huit ans passés à la tête de la Chancellerie fédérale, Corina Casanova a conseillé et assisté les membres du Conseil fédéral dans l'accomplissement de leurs tâches en faisant preuve d'efficacité et d'un engagement fort. Ce travail de fourmi mené loin des projecteurs a principalement servi à alléger la forte charge de travail des ministres helvétiques, appelés à prendre plus de 2500 décisions gouvernementales chaque année.

Des réformes importantes

Malgré sa discrétion légendaire, l'avocate grisonne a indubitablement marqué de son empreinte ses deux mandats à la tête de la Chancellerie fédérale. Grâce aux nouvelles tâches qui lui ont été attribuées par le Parlement pour soutenir le gouvernement, elle a pu initier d'importantes réformes, et ce, aussi bien concernant l'organisation des séances qu'en matière de contrôle des affaires du Conseil fédéral. D'importantes avancées ont également été accomplies dans le cadre du processus de numérisation des services du pouvoir exécutif, de l'Administration fédérale et de la Chancellerie fédérale. On peut citer, en particulier, la mise en œuvre en 2012 de la gestion par voie électronique de l'ensemble des affaires du Conseil fédéral, l'introduction de la primauté de la version électronique des publications officielles à partir du 1^{er} janvier 2016 ou encore le soutien fourni aux cantons lors de l'introduction progressive du vote électronique, largement plébiscité par les Suisses de l'étranger. Sous la houlette de Madame Casanova, la Chancellerie fédérale s'est, en outre, dotée d'un Service présidentiel conçu pour conseiller et soutenir les activités du président de la Confédération et pour assurer une certaine pérennité à cette charge.



Communication et multilinguisme

Corina Casanova peut également se targuer d'avoir modernisé la communication du gouvernement grâce au développement des sites internet (admin.ch et ch.ch) et des médias sociaux, favorisant un contact plus direct et moins formel entre les instances dirigeantes et la population.

Toutefois, la communication passe avant tout par la compréhension réciproque entre les diverses parties du pays et la connaissance des langues nationales. Originaire de Ilanz (canton des Grisons), Corina Casanova parle six langues, et a toujours plaidé en faveur du quadrilinguisme en Suisse. On lui doit la création, au sein de la Chancellerie fédérale, d'un poste de traducteur (à temps partiel) vers le romanche, sa langue maternelle. D'importants documents, tels que les instructions de vote fédérales ou la Notice explicative pour l'élection au Conseil national, sont publiés dans les quatre langues nationales. Corina Casanova est particulièrement sensible aux questions linguistiques. Son engagement actif en faveur des langues lui a valu divers prix, dont ceux du Forum du bilinguisme ainsi que de la Société régionale SRG SSR Svizra Rumantscha en 2013.

Les tâches de la Chancellerie

La Chancellerie fédérale est une organisation complexe, et ses tâches, bien que souvent ignorées du grand public, sont fort variées. Pour effectuer sa mission, le chancelier fédéral s'appuie sur un effectif de quelque 250 collaborateurs, dont la plus grande partie travaille à Berne.

En tant qu'état-major de l'exécutif, il incombe à la Chancellerie fédérale de préparer les séances et de communiquer les décisions du Conseil fédéral, ainsi que de planifier et de coordonner les activités

HELPLINE DFAE

☎ en Suisse +41 800 24 7 365
 ☎ à l'étranger +41 58 465 33 33
 E-Mail: helpline@eda.admin.ch
 Skype: helpline-eda

Conseils aux voyageurs

www.eda.admin.ch/voyages
 ☎ en Suisse +41 800 24 7 365
 ☎ à l'étranger +41 58 465 33 33
 www.twitter.com/travel_edadfae

itineris

Inscription en ligne pour les Suisses
 voyageant à l'étranger
 www.dfae.admin.ch/itineris



Départ réfléchi.
 Voyage réussi.

L'appli est disponible gratuitement
 pour iOS et Android

du gouvernement. En Suisse, contrairement à d'autres États, le chancelier assure essentiellement des tâches administratives. Il participe aux séances du Conseil fédéral, peut faire des propositions et a voix consultative. En outre, la Chancellerie fédérale a pour tâche d'informer le public par le biais de diverses publications, dont le «Recueil systématique du droit fédéral», la «Feuille fédérale» et diverses brochures explicitant l'organisation et le fonctionnement de l'État. La brochure à plus fort tirage (environ 300 000 exemplaires par année), est «La Confédération en bref», qui est éditée par l'Administration fédérale.

Garante des droits politiques et des langues

Dans aucun autre État le peuple n'exerce ses droits démocratiques aussi largement qu'en Suisse. Qu'il s'agisse d'élections, de votes, d'initiatives ou de référendums, les citoyens suisses sont régulièrement appelés aux urnes pour s'exprimer sur l'avenir de leur pays. Dans ce domaine, la Chancellerie fédérale joue un rôle fondamental puisqu'il est de son ressort d'informer la population quant aux objets soumis au vote, de publier les résultats des scrutins ou d'organiser les élections au Conseil national. Gardienne aussi bien des droits politiques que des langues nationales, la Chancellerie fédérale a le devoir de garantir que les lois, ordonnances et traités internationaux soient rédi-



Un fin connaisseur de la politique étrangère à la tête de la Chancellerie fédérale

Walter Thurnherr est chancelier de la Confédération depuis le début de l'année. Diplomate et ancien chef du Service des Suisses de l'étranger, il est en lien étroit avec la politique étrangère et la Cinquième Suisse. Après des études de physique théorique, il entre dans la diplomatie en 1989 et travaille à Moscou, New York et Berne. En 1997, Flavio Cotti, alors chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le choisit comme collaborateur personnel. Il devient chef suppléant de la Division politique VI du DFAE en 1999, avant d'en prendre la direction en 2000. De 2002 à 2015, il est secrétaire général dans trois départements et notamment au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

gés de manière simple et compréhensible dans les trois langues nationales, voire en romanche et en anglais.

Pour Walter Thurnherr, le chancelier fédéral nouvellement élu, les défis à relever sont nombreux. En lui passant le témoin, Corina Casanova s'est néanmoins dit confiante, certaine de lui léguer une institution solide à même d'affronter les défis du futur.

Votations fédérales

Les objets des votations seront fixés par le Conseil fédéral au moins 4 mois avant le jour de la votation.

Les dates de votation en 2016: 28 février, 5 juin, 25 septembre, 27 novembre

Toutes les informations sur les projets (explications du Conseil fédéral, comités, recommandations du Parlement et du Conseil fédéral, vote électronique, etc.) sont disponibles sur www.admin.ch/votations.

Initiatives populaires

L'initiative suivante a été lancée avant la clôture de la rédaction:

«Oui à la médecine du mouvement»

(Expiration du délai pour la récolte des signatures : 22.06.2017)

La liste des initiatives populaires actuelles est disponible sur

www.bk.admin.ch – Actualités – Elections et votations – Initiatives en suspens

Remarques

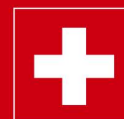
Pour ne manquer aucun message («Revue Suisse», newsletter de votre représentation, etc.), communiquez à votre représentation suisse votre e-mail et numéro de téléphone mobile ainsi que tout changement et inscrivez-vous sur www.swissabroad.ch.

Vous pouvez à tout moment lire et imprimer le numéro actuel de la «Revue Suisse» ainsi que les numéros précédents sur www.revue.ch. La «Revue Suisse» est envoyée gratuitement en version imprimée ou par voie électronique (e-mail et application iPad/Android) à tous les foyers de Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

Responsable des pages d'informations officielles du DFAE:
Peter Zimmerli, Relations avec les Suisses de l'étranger
Bundesgasse 32, 3003 Berne, Suisse
Téléphone: +41 800 247 365 ou +41 58 465 33 33
www.dfae.admin.ch, mail: helpline@eda.admin.ch

www.swissworld.org

Your Gateway to Switzerland



Switzerland.